

Compte - rendu de la Réunion du Conseil
Municipal du 22 Mars 1969 à 20 heures 45.

Le vingt deux mars mil neuf cent soixante neuf, à vingt heures quarante - cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Gennevoy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ~~ordinaire~~ ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M.M. Judith et adjoint, Violette, Dhont, Roy, Luet, Cumant, Rice, Gaudy, Legrand, Lurouflet, Tbot, Robert Maire.

Absents excusés : Gilbert, Gylis, Changenet.

Pouvoir : M. Rabier à M. Judith

Le procès - verbal de la Réunion du 8 Mars est approuvé

Le Conseil demande l'intervention de l'Hygiène pour les odeurs dans le collecteur du Bel. etir

Monsieur Gaudy demande à ce que la réglementation des poubelles soit rappelée

Le Conseil remercie, sur la proposition de Monsieur Violette, Monsieur Legrand, cultivateur à Bouvilliers, qui a offert à la Commune une sabieuse pendant pour la période de gel. Il associe Monsieur Jean Deneux à ces remerciements.

Délibération n. 69-8 :

Vu le rapport de la 1ère commission, concluant dans l'état des dépenses du projet scolaire de la Jeannotte à une insuffisance de crédit de 818.280 francs, demande au Maire de rechercher

un emprunt et lui donne tous pouvoirs pour contracter cet emprunt au taux légal et sur une durée minimum de 15 ans, dit que les sommes nécessaires seront prises au chapitre prévu en section extraordinaire du budget primitif 1969.

Délibération 1. 69. 9.

Vu la lettre du 6 Mars de la Société de Prévoyance des Employés du Crédit Lyonnais proposant pour les travaux de l'ancienne Ecole des Filles un emprunt de 50.000 francs à 6,75% en 6 ans, remboursable par annuités constantes de 10.408,97 francs, donne tous pouvoirs au Maire pour ce faire et dit que les sommes seront prises au chapitre prévu en section extraordinaire.

Demande le bénéfice de la subvention à 40% prévue pour la modernisation des locaux scolaires.

Entend un exposé de Monsieur Dhont:

1°) sur le Clair Logis et la sécurité du nouveau groupe, ces deux affaires devront être réglées après réunion avec le Maire très prochainement.

2°) sur l'intervention du Corps de Nemcey au cours de l'incendie de la S.N.E.C.M.A. Le Conseil adresse ses félicitations à la Compagnie.

Entend un exposé du Maire sur l'étude d'un projet cantonal qu'il souhaite voir réaliser: la construction d'un centre cantonal d'enfants handicapés. Emet un avis favorable.

Délibération 1. 69. 10.

Le Conseil décide la création à la rentrée de septembre, d'une classe de perfectionnement et accepte de prendre en charge les frais de fonctionnement plafonnés à 5.500 francs environ en plus de l'aménagement des locaux.

Dit que la dépense sera prise sur les crédits inscrits au chapitre 63 et 60.

Rapport sur l'état de voirie.

Le Conseil demande l'estimation des travaux suivants:
- Chemin Herbeuse depuis l'entrée de l'école jusqu'à

Prefecture de l'Estonne
S.A.C. 30 Bureau
N° 8015
Du Conseil - Estonne
le 8 mai 1969
Pour le Préfet
Signé: illisible

Prefecture
S.A.C.
Vu et
le 15
Signé

Calle

noté

- la rue Jean-Jaurès
- rue du Bel-air, depuis la rue Jean-Jaurès jusqu'à la rue du Général Leclerc.
- Trottoirs place de la Mairie
- Emulsion place de la Mairie
- Trottoirs gauche Avenue de Villeroy (du virage à la Gendarmerie),
- Assainissement rue Jean-Jaurès depuis l'Avenue du Bois-Chapet, jusqu'aux Eaux de la Ville de Paris - Réfection de chaussée et trottoirs.

Délibération 2-69-12.

Demande une enquête d'utilité publique pour le Château d'eau sur rapport de la D.D.A.

Le Conseil fixe au 11.4. à 20h30 sa réunion de travail pour le Bulletin Municipal.

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget primitif présenté par le Maire s'élevant à :

Section ordinaire, en recettes et dépenses :
1. 191. 192, 65.

Section extraordinaire, en recettes et dépenses :
2. 531. 673, 98

et comptant 69. 635 centimes.

Délibération :

Le Conseil a décidé l'automatisme, en fonction des textes légaux, de l'augmentation maximum des indices, des indemnités et des traitements pour l'année 1969.

Délibération

Le Conseil accepte de payer la participation aux frais de scolarité d'un élève fréquentant un Lycée parisien.

Délibération :

Le Conseil entend une communication sur le plan "Première" et délibère à cet effet sur

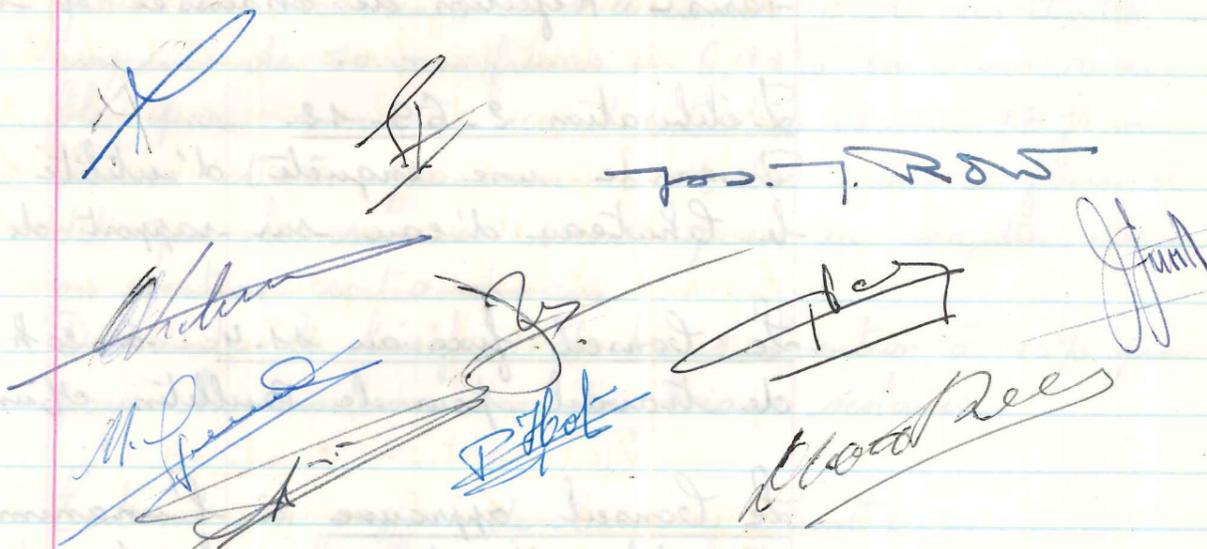
Préfecture de l'Essonne
D.A.C. 15 Bureau N° 2412
Vu et approuvé. Conseil d'Essonne
le 15 avril 1969. Le Préfet
signé: illeuili

l'urgence qu'il y a faire prendre en charge
par le Département l'entretien de l'avenue de
Tilleroy.

Donne tous pouvoirs au Maire dans ce sens.

S'élève contre la circulation abusive des camions
en surcharge qui dévastent trottoirs et chaussées.
Décide la création du poste d'agent de bureau

La séance est levée à 0h.15



Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal
du 30 Avril 1969 à 20 heures 15.

Le trente avril mil neuf cent soixante neuf,
à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal
de la Commune de Beuvery, régulièrement
convocqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire,
sous la présidence de son Maire.

Étaient présents : M. M. Judith et Gilbert Adjointe,
Begrand, Goudy, Giroufflet, Wice, Roy, Violette, Bot,
Bouet.

Pouvoirs : M. Chaugenet à M. Violette
M. Rabier à M. Robert

Excusés : M. M. Bumont malade, Dhont, Gilles

Secrétaire : M. Bot

Le Conseil rend hommage à Monsieur Patou
Préfet de l'Essonne décédé.

Délibération n. 69-6

Logement du personnel - Le compteur de l'appartement de